RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : HYFLOC K833

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Produit destiné au traitement des eaux

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:
C/Plató, n 6, Entlo, 5
08021 Barcelona (Spain)
Tel. +34 93 238 9090

Manufacturing:
C/Cal Gabatx, s/n
08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 8496188
regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB ≥ 0,1% évaluées conformément à l'annexe XIII de REACH.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Poly(chlorure de diméthyldiallylammonium)	N° CAS: 26062-79-3	15-25	Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des déclarations H et EUH : voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Se montrer prudent ; il peut y avoir des fuites de produit. Consulter la fiche de données de sécurité au préalable et agir en conséquence.

Premiers soins après inhalation : En cas de gêne, sortir à l'extérieur pour prendre l'air.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rince œil) d'urgence.

Premiers soins après ingestion : NE PAS faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Aucun effet n'est prévu.

Symptômes/effets après contact avec la peau : Légère irritation de la zone exposée plusieurs fois.

Symptômes/effets après contact oculaire : Les symptômes peuvent être les suivants : sensation de brûlure, rougeurs, larmoiements.

Symptômes/effets après ingestion : Gênes gastro-intestinales. L'ingestion répétée du produit est considérée comme une voie d'exposition très improbable si le travail est effectué dans des conditions de santé et d'hygiènes adéquates.

Symptômes/effets après administration intraveineuse : Voies d'exposition possibles: peau et yeux.

Symptômes chroniques : Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les ingrédients majoritaires du produit sont les suivants : eau, polymère cationique (soluble dans l'eau) et sels. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau, eau pulvérisée, poudre sèche, dioxyde de carbone (CO_2), mousse.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et d'azote (NOx).

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Des gaz dangereux peuvent se dégager, principalement : oxydes de carbone (COx) et d'azote (NOx).

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : En cas d'incendie, tous les moyens d'extinction sont autorisés. S'il s'agit d'eau, éviter son déversement dans les égouts, canalisations ou cours d'eau avant d'être sûr qu'elle n'est pas contaminée.

Protection en cas d'incendie : Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Autres informations : Les fuites donnent lieu à des surfaces extrêmement glissantes.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Éviter le contact avec la peau et les yeux en portant des lunettes de protection et des gants.

Procédures d'urgence : Délimiter la zone. En cas de contact, enlever les vêtements contaminés et laver abondamment les zones affectées à l'eau savonneuse. Porter des gants en PVC, des bottes imperméables et des lunettes de sécurité ou un écran facial.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.

Procédures d'urgence : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas marcher sur la fuite et éviter tout contact avec l'eau. Au contact de l'eau, la surface affectée deviendra extrêmement glissante.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Il est recommandé de manipuler le produit dans une zone bien aérée, de disposer d'une douche et d'une douche oculaire (rince œil) d'urgence à proximité, et de disposer de matériel absorbant à utiliser en cas de fuite.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Température de manipulation : 5 – 35

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Derypol, S.A. garantit la qualité du produit pendant la durée indiquée comme « Temps de stockage recommandé ». Des durées supérieures ne signifient pas que le produit doive être éliminé ; néanmoins une opération additionnelle (agitation, filtrage, etc.) peut s'avérer nécessaire, ainsi qu'une plus grande dose de produit. En cas de dégradation sévère et irréversible, il est recommandé de traiter le produit comme un déchet.

Conditions de stockage : Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies. Éviter les températures extrêmes en cas de longues périodes de stockage en particulier aux basses températures, l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude.

Température de stockage : 0 – 35 °C

Chaleur et sources d'ignition	:	Protéger du rayonnement solaire. Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver le récipient à l'abri et bien fermé, aux températures établies (voir « Rang de température recommandé »). En cas de longues périodes de stockage à basses températures (voir « Rang critique de températures »), l'émulsion du produit peut se dégrader. Si cela se produit, il est recommandé d'agiter le produit et de le transporter dans une zone plus chaude.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:
Une ventilation générale est recommandée. Garantir une bonne aération en cas de manipulation du produit dans un espace confiné.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:
Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:
Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions

Protection des mains:
Porter des gants en latex ou en caoutchouc naturel

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:
Porter un tablier ou une combinaison imperméable, en fonction de la durée de la manipulation et des risques de contact avec le produit ou de l'exposition aux dissolutions

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:
Inutile en conditions normales d'utilisation et avec une bonne ventilation générale

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:
Éviter les fuites et les filtrations dans le sol. Éviter la contamination des cours d'eau et le déversement du produit dans les réseaux d'égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	Liquide
Couleur	:	Liquide transparent incolore à jaunâtre.
Apparence	:	Liquide transparent incolore à ambre.
Odeur	:	Pratiquement inodore.
Seuil olfactif	:	Pas disponible
Point de fusion	:	< 0 °C
Point de congélation	:	Pas disponible
Point d'ébullition	:	Pas disponible
Inflammabilité	:	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	:	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	:	Pas disponible
Point d'éclair	:	> 200 °C
Température d'auto-inflammation	:	Pas disponible
Température de décomposition	:	> 100 °C
pH	:	4 – 7
Viscosité, cinématique	:	Pas disponible
Viscosité, dynamique	:	4000 – 15000 cP
Solubilité	:	Soluble dans toutes les proportions.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	:	Pas disponible
Pression de vapeur	:	Pas disponible
Pression de vapeur à 50 °C	:	Pas disponible
Masse volumique	:	≈ 1 g/cm³
Densité relative	:	Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	:	Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	:	Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Il n'existe aucun risque de polymérisation.

10.4. Conditions à éviter

Aucune pour des raisons de sécurité. Suivre les recommandations indiquées dans le paragraphe 7 pour conserver les caractéristiques originelles du produit.

10.5. Matières incompatibles

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	:	Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	:	Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	:	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	:	Non classé pH: 4 – 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	:	Non classé pH: 4 – 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	:	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	:	Non classé
Cancérogénicité	:	Non classé
Toxicité pour la reproduction	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	:	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	:	Non classé
Danger par aspiration	:	Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	:	Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	:	Non classé

12.2. Persistance et dégradabilité

HYFLOC K833	
Persistance et dégradabilité	Le produit devrait être facilement biodégradable d'après les données de dégradation des composants.

Poly(chlorure de diméthyldiallylammonium) (26062-79-3)	
Persistance et dégradabilité	Rapidement dégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Si le produit doit être traité comme un déchet, l'utilisateur final devra le faire conformément aux réglementations européennes, nationales et locales applicables. Pour son élimination, utiliser uniquement des transporteurs et des centres de gestion agréés. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau ; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : Non applicable
N° ONU (IMDG) : Non applicable
N° ONU (IATA) : Non applicable
N° ONU (ADN) : Non applicable
N° ONU (RID) : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR
Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG
Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA
Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN
Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID
Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre
Non applicable

Transport maritime
Non applicable

Transport aérien
Non applicable

Transport par voie fluviale
Non applicable

Transport ferroviaire
Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement sur l'appauvrissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (UE) No 1005/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Règlement sur le double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) No 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage.

Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (CE) 273/2004 du Parlement européen et du Conseil du 11 février 2004 sur la fabrication et la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes

15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Autres informations : La dernière version de la fiche de données de sécurité de ce produit peut être obtenue par le lien https://www.derypol.com/en/technical-documentation/.

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : FR

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.